

MEMOIRE TECHNIQUE

Convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des collectivités territoriales et établissements publics du ressort géographique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Entreprise :

Conformément au règlement de consultation, le présent mémoire constitue la justification de l'offre au regard des critères suivants :

- Les moyens de gestion proposés
- La maîtrise financière du dispositif
- Le degré effectif de solidarité
- Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques

Les pondérations des critères sont celles mentionnées au règlement de consultation.

Le présent document constitue un cadre de réponse définissant un contenu que les entreprises sont invitées à respecter. Cependant compte tenu de la diversité des réponses possibles des adaptations de forme de ce document restent tolérées mais le candidat devra répondre à toutes les questions.

En cas de document annexe ou de renvoi, le candidat devra préciser clairement pour chaque question où se trouve la réponse (Indication du document, du numéro de page et du paragraphe).

Table des matières

1	IDENTIFICATION DU CANDIDAT	3
2	LES MOYENS DE GESTION PROPOSES	4
	LA GESTION DES ADHESIONS (NOTE SUR 40 POINTS)	4
	LA GESTION DES PRESTATIONS	4
	L'ACCOMPAGNEMENT ET LES RELATIONS AVEC LES SERVICES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA NIEVRE ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DU RESSORT GEOGRAPHIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA NIEVRE	5
	(1) QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET EXPERIENCES DES MEMBRES DU PERSONNEL CHARGES DE LA PRESTATION	6
	L'ACCOMPAGNEMENT ET LES RELATIONS AVEC LES AGENTS	6
3	LA MAITRISE FINANCIERE DU DISPOSITIF	8
4	LE DEGRE EFFECTIF DE SOLIDARITE.....	9
	ADEQUATION DES GARANTIES PROPOSEES AVEC LE CAHIER DES CHARGES (NOTE SUR 50 POINTS)	9
	DEGRE EFFECTIF DE SOLIDARITE (NOTE SUR 15 POINTS)	9
	CONDITIONS D'ADHESION (NOTE SUR 50 POINTS)	9
5	LES MOYENS DESTINES A ASSURER UNE COUVERTURE EFFECTIVE DES PLUS AGES ET DES PLUS EXPOSES AUX RISQUES	11

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Le Candidat présente :

1. Sa raison sociale

2 LES MOYENS DE GESTION PROPOSES

Les candidats sont invités à formuler une réponse précise et synthétique. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre souhaiterait que la réponse à cette question n'excède pas 20 pages hors annexes, dans la mesure du possible.

La gestion des adhésions (noté sur 40 points)

Le candidat précise ici comment il met en œuvre la méthodologie de gestion des adhésions définie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et les employeurs publics à l'article 4.1.2 du document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer. Il apporte les précisions qu'il juge nécessaire.

Le candidat peut proposer toute mesure et/outil complémentaire qui permettrait d'alléger la charge de travail des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des employeurs publics et/ou d'optimiser les modalités de gestion des adhésions.

La gestion des prestations

Dans cet item, le candidat précise comment il met en œuvre les processus de gestion et les modalités de versement des prestations définis aux articles 3.10 et 5 du document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer.

Il décrit sa compréhension des processus de gestion inhérents à chacune des prestations, et apporte les précisions qu'il juge nécessaire.

Dans un souci de simplification de la gestion des sinistres, d'efficacité dans le suivi de leur indemnisation, et afin de permettre au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et aux employeurs publics, la bonne mise en œuvre des conditions de traitement fiscal et social des prestations Incapacité Temporaire de Travail, en cas de mise en place d'un contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire, le candidat propose des modalités de gestion, et/ou des outils complémentaires, permettant d'alléger la charge de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des employeurs publics, d'optimiser les délais de traitement des sinistres et de procéder à l'implémentation en paie du traitement fiscal et social des prestations.

Les points suivants doivent notamment faire l'objet d'explications précises :

- ❖ Dématérialisation de la gestion des adhésions, des mouvements de personnels et de la gestion des sinistres, avec possibilité d'extraction Excel, **Noté sur 30 points**
- ❖ Implémentation du prélèvement des cotisations sur salaire. **Noté sur 15 points**
- ❖ Simplification des procédures et des formalités de déclarations, de gestion et de suivi de sinistres pour chaque risque concerné, **Noté sur 30 points**
- ❖ Processus détaillé de gestion des prestations Incapacité Temporaire de Travail : le candidat détaillera les modalités d'accompagnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des employeurs publics, les modalités de mise en œuvre, les modalités d'intégration des agents contractuels, les développements informatiques nécessaires, l'automatisation, les échanges de flux informatiques, les points d'alertes, **noté sur 60 points**
- ❖ Processus de gestion proposé pour garantir la bonne mise en œuvre des modalités d'assujettissement à charges sociales des prestations Incapacité Temporaire de Travail en cas de contrats collectifs à adhésion obligatoire. **Noté sur 30 points**
- ❖ Processus de gestion proposé pour garantir la bonne mise en œuvre des modalités d'application du prélèvement à la source sur les prestations Incapacité Temporaire de Travail en cas de contrats collectifs à adhésion obligatoire. **Noté sur 30 points**

- ❖ Délai de versement des prestations « Incapacité temporaire de travail ». **Noté sur 15 points**
- ❖ Délai de versement des prestations « invalidité ». **Noté sur 15 points**
- ❖ Délai de versement des prestations « Décès ». **Noté sur 15 points**
- ❖ Pièces justificatives nécessaires pour les prestations « Incapacité temporaire de travail », « invalidité », et « Décès ». **Noté sur 15 points**
- ❖ Processus de gestion des indus simplifié pour les agents et en lien direct avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et les employeurs publics. **Noté sur 15 points**
- ❖ Certification qualité de la gestion des prestations et/ou démarche qualité interne relative à la gestion des prestations **Noté sur 15 points**

Il appartient au candidat de démontrer sa capacité à mettre en œuvre la gestion des prestations dans le cadre d'une gestion automatisée par flux des prestations Incapacité Temporaire de Travail, de façon entièrement dématérialisée.

Le candidat devra obligatoirement justifier d'expériences similaires en matière de gestion automatisée par flux des prestations Incapacité Temporaire de Travail auprès de collectivités comparables.

L'accompagnement et les relations avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des collectivités territoriales et établissements publics du ressort géographique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Dans cet item, le candidat décrit les services qu'il propose de mettre en œuvre pour accompagner de façon efficiente les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et les employeurs publics :

- ❖ **(1)** Présentation des équipes dédiées sur le plan commercial, (nombre de personnes, qualifications et expériences des membres, coordonnées, disponibilité, durée de mise à disposition de l'équipe dédiée, etc...) **Noté sur 15 points**
- ❖ **(1)** Présentation des équipes techniques et de gestion des prestations dédiée (nombre de personnes, qualifications et expériences des membres, coordonnées, disponibilité, durée de mise à disposition de l'équipe dédiée, etc...) **Noté sur 15 points**
- ❖ Rétroplanning de mise en œuvre de la convention de participation, **Noté sur 15 points**
- ❖ Présentation du plan de communication : Élaboration de support de communication avec intégration du logo du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, et dans le respect de sa charte graphique (type de documents, objectifs, impression, diffusion, temps de réalisation et de transmission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, etc...), nombre de réunions et de permanences sur site d'informations (nombre, fréquence, durée, contenus, public visé, calendrier, etc...) étant entendu que le nombre d'agents par réunions d'information sera limité à 50 agents. Descriptif de l'ensemble des documents à destination des agents, et de la répartition des tâches entre l'organisme d'assurance et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre. **Noté sur 30 points**
- ❖ Formations des services concernés (réunions, formations aux outils et aux garanties du contrat, accompagnement lors de la prise en main des outils informatiques, extranet dédié aux équipes RH, etc...), **Noté sur 15 points**
- ❖ Les éléments techniques d'interfaces, d'outils informatiques et de modalités d'échanges des fichiers, nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif, doivent être fournis par le candidat dans son offre. Le candidat doit également préciser les modalités techniques et organisationnelles ainsi que les ressources humaines dédiées à l'aspect informatique du projet, ainsi qu'à la période de tests (calendrier, nombre de réunions...). **Noté sur 25 points**

- ❖ Reporting : détail du plan de reporting proposé sur toute la durée de la convention de participation, engagement à participer à tous les comités de suivi organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, engagement à transmettre dans les délais impartis toutes les informations et tous les documents relatifs aux agents adhérant et/ou aux dossiers sinistres déclarés et/ou aux prestations versées et aux provisions inhérentes au cabinet de conseils qui accompagne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et aux représentants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre. **Noté sur 30 points**

(1) Qualifications professionnelles et expériences des membres du personnel chargés de la prestation

Le candidat présente ici les qualifications professionnelles, la formation, les compétences et les expériences de chacun des membres des équipes dédiées chargées de la prestation auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et des employeurs publics.

INTERVENANT :

Type d'expertise :

Mission dans le projet :

Nombre d'années d'expérience depuis son entrée en vie active :

Nombre d'années d'expérience sur des missions similaires à celle de la présente consultation, développées dans des services publics :

FORMATION INITIALE et COMPETENCES DEVELOPPEES :

- ❖ Préciser le niveau de diplôme, d'études ou toutes autres formations ayant trait à l'objet de la consultation
- ❖ Préciser les compétences spécifiques à l'intervenant.

EXPERIENCES SIMILAIRES A LA MISSION DE LA PRESENTE CONSULTATION :

- ❖ Développer les expériences similaires en précisant pour chacune :
 - la date (année)
 - le nom de l'organisme qui a bénéficié de la mission et le lieu où elle s'est déroulée,
 - la durée de la mission,
 - le positionnement dans la mission
 - le niveau d'expérience des collectivités territoriales.

L'accompagnement et les relations avec les agents

Dans cet item, le candidat décrit les services qu'il propose de mettre en œuvre pour accompagner de façon efficiente les agents :

- ❖ Présentation des interlocuteurs principaux, **Noté sur 5 points**
- ❖ Politique de déploiement personnalisée auprès des agents (Explication des garanties, aide à la souscription, etc....). Réunions d'information, participation aux journées d'accueil des nouveaux agents, et permanences sur site, etc... **Noté sur 30 points**
- ❖ Accompagnement des agents dans la résiliation de leurs contrats actuels, **Noté sur 10 points**
- ❖ Accompagnement des agents pour l'adhésion aux contrats objets de la convention de participation, **Noté sur 20 points**

- ❖ Numéro de téléphone vert et adresses mails dédiés aux contrats, avec une équipe de téléconseillers formés aux spécificités du contrat du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, **Noté sur 20 points**
- ❖ Obligation de réponse aux mails dans un délai contractuel à préciser par le candidat dans son offre, **Noté sur 15 points**
- ❖ **(2)** Espace web adhérent proposant notamment des décomptes de prestations, **Noté sur 40 points**
- ❖ Possibilité d'adhésion dématérialisée, **Noté sur 25 points**
- ❖ Documents d'informations, **Noté sur 15 points**

3 LA MAITRISE FINANCIERE DU DISPOSITIF

Les candidats sont invités à formuler une réponse précise et synthétique. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre souhaiterait que la réponse à cette question n'excède pas 10 pages hors annexes, dans la mesure du possible.

Dans cet item, le candidat décrit les outils de suivi des régimes sur le plan financier et son organisation correspondante, ainsi que tous les outils dont il dispose et les engagements qu'il peut prendre afin d'assurer la stabilité et la pérennité financière du contrat collectif complémentaire de prévoyance :

- ❖ Une projection sur la durée totale de la convention de l'équilibre technique des opérations concernées, sur la base de **l'offre de base** formulée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, concernant les évolutions des tarifs prévues dans les offres - **Noté sur 5 points**
- ❖ Une projection sur la durée totale de la convention de l'équilibre technique des opérations concernées, sur la base de la **prestation supplémentaire éventuelle** formulée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, concernant les évolutions des tarifs prévues dans les offres - **Noté sur 5 points**
- ❖ Le candidat indique les conditions de reprise de la revalorisation des sinistres en cours à la date de résiliation du contrat collectif actuellement en vigueur – **Noté sur 20 points**
- ❖ Outils d'analyse de l'absentéisme, exemples de comptes de résultats détaillés à produire et à commenter devant le comité de suivi, ainsi que devant les partenaires sociaux – **Noté sur 15 points**
- ❖ Engagement de transmission des comptes de résultat tel que défini à l'article 5 du document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer (fréquence et modalités de présentation, méthodologie d'établissement des comptes de résultats, transmission annuelle de toutes les informations permettant de réaliser une revue actuarielle des comptes de résultats), précisions éventuelles – **Noté sur 15 points**
- ❖ Engagement de maintien des taux de cotisations indépendamment de la sinistralité – **Noté sur 50 points**
- ❖ Acceptation ou non de l'article 4.1.4 du document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer, précisions éventuelles – **Noté sur 40 points**
- ❖ Clause contractuelle complémentaire d'encadrement des évolutions tarifaires annuelles – **Noté sur 40 points**
- ❖ Préavis de résiliation – **Noté sur 30 points**

4 LE DEGRE EFFECTIF DE SOLIDARITE

Les candidats sont invités à formuler une réponse précise et synthétique. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre souhaiterait que la réponse à cette question n'excède pas 10 pages hors annexes, dans la mesure du possible.

Adéquation des garanties proposées avec le cahier des charges (noté sur 50 points)

Le Candidat décrit pour les régimes figurant dans le document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer, le niveau des garanties, des franchises éventuelles, des délais de carences éventuels, des limites de garanties, des exclusions, etc...qu'il propose aux agents.

Il indique la justification des choix opérés, notamment en cas de modification d'un ou plusieurs postes de garanties, étant précisé que les garanties proposées par le candidat doivent au minimum être du niveau présenté dans le document « présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer.

Degré effectif de solidarité (noté sur 15 points)

Dans cet item, le candidat évalue, selon les règles fixées par le décret du 8 novembre 2011, le degré effectif de solidarité intergénérationnel entre les adhérents. Le candidat calcule ici, tant pour la solution de base que pour la prestation supplémentaire éventuelle, formulées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre dans le DQE, les prévisions de transferts de solidarité égaux aux montants suivants :

- ❖ S'agissant du risque prévoyance : un montant de transferts intergénérationnels égal à la somme des écarts constatés, pour chacun des adhérents ou souscripteurs d'un âge supérieur à 50 ans, entre les prestations versées et les cotisations correspondantes.

Les éléments justifiant ces calculs doivent être joints aux montants communiqués, conformément à l'arrêté du 8 novembre 2011 (JORF n0261 du 10/11/2011), relatif aux critères de choix des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant dans le cas d'une convention de participation.

Pour la solution de base, le candidat se basera sur les hypothèses d'adhésion suivantes : 50 % des agents adhèrent au régime de base, 20% adhèrent à l'option 1, 30 % adhèrent à l'option 2 et 10% adhèrent à l'option 3

Conditions d'adhésion (noté sur 50 points)

Le candidat indique ici s'il accepte les conditions d'adhésion définies à l'article 4.1.2 du document de présentation quantitative et qualitative de la population concernée et des prestations à proposer.

Il est rappelé que toute offre soumettant l'adhésion des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et les employeurs publics à un questionnaire médical, à un délai de carence et/ou appliquant des majorations tarifaires pour adhésion tardive sera écartée.

Le candidat précise ici les conditions d'adhésions qu'il propose aux agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre et aux employeurs publics à compter de la date de mise en œuvre des contrats et/ou de l'entrée de l'agent dans la fonction publique territoriale, en fonction des deux hypothèses d'adhésions suivantes :

- ❖ Solution de base : Régime de base et options à adhésions facultatives.
- ❖ Prestation Supplémentaire éventuelle : Régime de base à adhésion obligatoire (Il est précisé ici que seuls les agents en activité normale de service à la date d'effet du contrat sont couverts), options à adhésion facultatives.

5 LES MOYENS DESTINES A ASSURER UNE COUVERTURE EFFECTIVE DES PLUS AGES ET DES PLUS EXPOSES AUX RISQUES

Les candidats sont invités à formuler une réponse précise et synthétique. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre souhaiterait que la réponse à cette question n'excède pas 10 pages hors annexes, dans la mesure du possible.

Dans cet item, le Candidat décrit les moyens opérationnels qu'il envisage de mettre en œuvre pour assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques.

Il décrit notamment les services annexes et les actions concrètes incluses dans l'offre de prix qu'il propose à cet effet :

- ❖ Campagne de communication dédiée à destination des plus âgés et des plus exposés aux risques ? **Noté sur 15 points**
Le candidat précise, en complément, la manière dont il envisage de communiquer, de façon dédiée, auprès des plus âgés et des plus exposés aux risques (tant au moment de l'adhésion qu'en période de besoin d'assistance pendant la vie du contrat).
- ❖ Caisse d'action sociale ou fonds de solidarité dédié : présentation des aides, conditions d'accès, modalités d'étude des dossiers et critères d'arbitrages, délai d'instruction et de réponse de 15 jours ouvrés maximum. **Noté sur 30 points**
- ❖ Actions de prévention et d'aide au retour au travail à destination des plus âgés et plus exposés aux risques **Noté sur 30 points. Le candidat précisera également si ces actions sont payantes ou si le coût est intégralement intégré au contrat.**
- ❖ Garantie assistance. **Noté sur 15 points**